

15th. January

20

D. Scott Deputy superintendent general
of Indian Affairs

Dear Sir,

Quite a long time ago, I wrote to you about the Dunbow Industrial school, and you replied that you were in correspondence with the Bishop of Calgary about it. Then I wrote to his Lordship who answered me that he had to see you, and since that time, I had no further information either from you or the Bishop of Calgary. You know that we have recruited a few pupils, and we could get more, but I don't care to do any recruiting until we know where we stand. What are the intentions of the Dept. about the Dunbow school? What is the understanding between the Dept. and His Lordship the Bishop of Calgary. It is not fair to leave us in the dark, and I would be much obliged to you, if you would give a straight answer to my questions,

Yours truly

PROVINCIAL ARCHIVES
OF ALBERTA

ACC. 71.550

20 15th January

D. Scott Deputy Superintendent General
of Indian Affairs

Dear Sir,

Quite a long time ago, I wrote to you about the Dunbow Industrial school, and you replied that you were in correspondence with the Bishop of Calgary about it. Then I wrote to his Lordship who answered me that he had to see you, and since that time I had no further information either from you or the Bishop of Calgary. You know that we have recruited a few pupils, and we could get more, but I don't care to do any recruiting until we know where we stand. What are the intentions of the Dept. about the Dunbow school? What is the understanding between the Dept. and His Lordship the Bishop of Calgary. It is not fair to leave us in the dark, and I would be much obliged to you, if you would give a straight answer to my questions.

Yours truly

PROVINCIAL ARCHIVES
OF ALBERTA
ACC. 71.220

LOTT & CO. LIMITED

AGENTS AT
CALGARY, ALBERTA

CABLE ADDRESS: "LOTT, CALGARY"

CALGARY AND EDMONTON LAND CO. LTD.
C. & E. TOWNSITES LIMITED.
OSLER, HAMMOND & NANTON, WINNIPEG
NORTH OF SCOTLAND CANADIAN MORTGAGE CO. LTD.
HUDSON'S BAY CO. LANDS

CALGARY 3rd. November, 1920.

REFER TO FILE.....

To-
The Reverend J.A. Demers,
Principal,
St. Joseph's Industrial School,
De WINTON, Alberta.

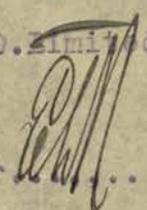
Dear Sir:-

Ré Lease #7402 - N. $\frac{1}{2}$ of the S.W. $\frac{1}{4}$ & Fr. S.E. $\frac{1}{4}$ -26-21-26W/4th.

Referring to your call at our office and the receipt which we handed to you for your copy of the above Lease, we, in turn, sent the document to the Land Commissioner of the Hudson's Bay Company and have this morning received a letter from him in which he states that he is mailing you direct the sum of \$25.00. We trust this will be satisfactory to you.

Yours truly,

LOTT & CO. Limited,

per 

WILSON & BAY CO. LANDS
NORTH OF BOON AND GARDNER MORTGAGE ON THE
DEVELOPMENT OF 5 PARCELS WITHIN THE
CITY OF EDMONTON LIMITED
EDMONTON AND LONDON LAND CO. LTD.

WILSON & BAY CO. LIMITED
ALBERTA
EDMONTON

CALGARY

WILSON & BAY CO. LIMITED

WILSON & BAY CO. LIMITED

WILSON & BAY CO. LIMITED

LOTT & CO. LIMITED

AGENTS AT
CALGARY, ALBERTA

CABLE ADDRESS: "LOTT, CALGARY"

CALGARY AND EDMONTON LAND CO. LTD.
C. & E. TOWNSITES LIMITED.
OSLER, HAMMOND & NANTON, WINNIPEG
NORTH OF SCOTLAND CANADIAN MORTGAGE CO. LTD.
HUDSON'S BAY CO. LANDS

CALGARY

REFER TO FILE.....

Received from Rev. J.A. Demers, Lessee's copy of Lease 7402 with the Hudson's Bay Company covering $N\frac{1}{2}$ of S.W. $\frac{1}{4}$ and Frac. S.E. $\frac{1}{4}$ of 26-21-28-4 to be forwarded to the Hudson's Bay Company in Winnipeg.

Lott & Co. Limited.

Per

Starkes

October 25, 1920

77111
BOB
HAMILTON

RECEIVED
OCT 27 1920

GALBRAITH AND STURMONT LAND CO. LTD.
100-101, WEST 10TH ST.
CALGARY, ALTA.
HUBBARD & BAYNE LTD.
100-101, WEST 10TH ST.
CALGARY, ALTA.

FOOT & CO. LIMITED

220, BAY ST. N.
CALGARY, ALTA.

CALGARY

SEND TO THE

BOND
HAWTHORNE

PROVINCIAL ARCHIVES OF ALBERTA
ACC. 71.220



117657-1A

DEPARTMENT OF INDIAN AFFAIRS
CANADA

OFFICE OF THE
DEPUTY SUPERINTENDENT GENERAL
OTTAWA

January 26th. 1920.

Rev. and Dear Sir,

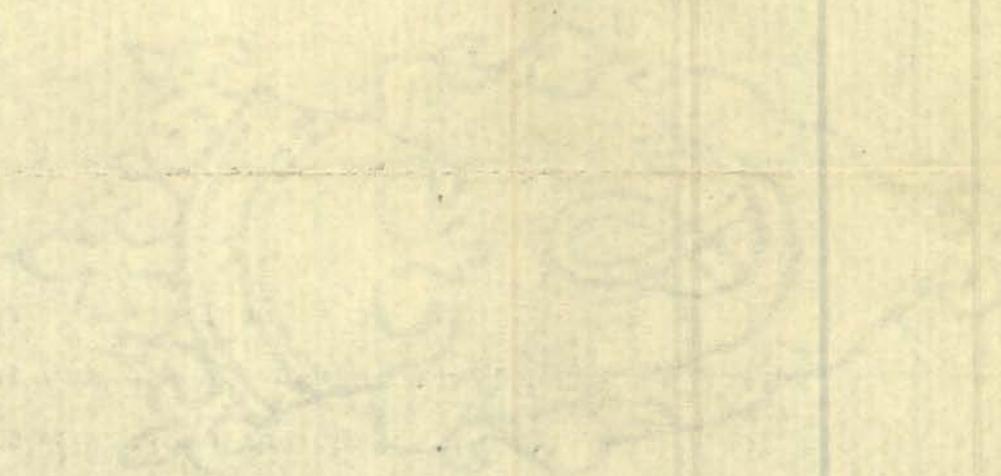
I have to acknowledge the receipt of your letter of the 17th. instant and to say in reply that no doubt the Rt. Rev. Bishop of Calgary would give you any information that you require with reference to the Dunbow school and its future.

With kind regards, I am,

Yours very truly,

Deputy Superintendent General.

Rev. H. Grandin, O.M.I.
Maison des Peres Oblats,
10188 107th. Street,
Edmonton, Alta.



PROVINCIAL ARCHIVES OF ALBERTA
ACC. 71.220

7 Avril

20

A sa grandeur Mgr. J.T. McNally
Calgary

Monseigneur,

La lettre du P. Cozanet m'est arrivée lundi vers 11h.a.m. et j'ai essayé d'avoir Votre Grandeur au téléphone, sans y réussir de toute l'après-midi. Je désirais avoir votre adresse à Ottawa, afin d'y adresser à Votre Grandeur les réflexions que me suggère le Bill pour amender l'acte indien. Mr. D.C. Scott m'avait envoyé une copie de ce nouveau Bill, et depuis il m'a télégraphié: would appreciate letter from you supporting our new measure now before Parliament of compulsory attendance at residential indian schools. Je n'ai point répondu encore au Député surintendant des Affaires sauvages, parceque je ne proposais de voir ou d'écrire à Votre Grandeur, avant de le faire. Puisque vous serez à Ottawa, Monseigneur, je me bornerai à vous dire brièvement ce que je pense. Le principe de l'obligation même forcée, a été posé depuis longtemps par le Département, mais n'a jamais été mis en pratique, et les agents du Déprt. n'ont jamais montré un grand empressement à le faire appliquer. Si on avait voulu à Ottawa aider le principal de l'école industrielle de Dunbow, elle serait remplie, et on eut pu en faire une école aussi bonne que les meilleures au lieu de la laisser végéter et rester dans un état d'incertitude décourageant. Dans le nouveau Bill on répète ce qui se trouvait déjà dans l'ancien: No protestant child etc. etc. J'avoue, Monseigneur, que ma confiance dans l'impartialité du Déprt. indien est fort ébranlée, et que je crois, comme je l'écrivais il y a quelques mois, à Mr. D. Scott, que cette règle est mise en force surtout quand elle favorise les protestants, et qu'on l'ignore quand il est question de rendre justice aux catholiques. J'ai envoyé dernièrement au Déprt. deux certificats de baptême prouvant que deux enfants catholiques avaient été admis dans une école protestante, et que par conséquent on devait nous les rendre. Je n'ai rien obtenu. D'autres cas analogues se sont présentés à Hobbsa, chez les Piégnans, je crois, et sur d'autres réserves. Puis, Monseigneur, si on met en vigueur la loi obligeant tous les enfants sauvages à fréquenter l'école, ou va-t-on les mettre? Il est évident que les écoles actuelles sont insuffisantes et qu'on ne peut immédiatement se préparer à recevoir le grand nombre d'enfants que la loi atteindra. Là où les écoles sont la propriété des religieuses ou des diocèses, va-t-on les forcer à bâtir immédiatement, alors que tous les matériaux sont hors de prix? Dans les autres écoles comme celles du sud, écoles en ruines et pour lesquelles on n'a rien fait depuis si longtemps, va-t-on s'entendre avec l'autorité ecclésiastique pour protéger les enfants catholiques qui ne peuvent être admis faute de local. Et les enfants encore païens ou les placera-t-on? Va-t-on offrir de bâtir des écoles du jour? De l'aveu de tous les missionnaires sans exception et de l'aveu du Député surintendant des affaires sauvages, ces écoles sont absolument inutiles et ne donnent point des résultats qui justifient les dépenses. J'en viens, Monseigneur, à une autre question très importante, et qui regarde tous les sauvages de l'ouest. On veut dans ce nouveau Bill invi-

A sa Grandeur M^r. J. T. McNally
Calgary

Monsieur,

La lettre du P. Coznet m'est arrivée lundi vers 11 h. m. et j'ai essayé d'avoir votre Grandeur au téléphone, sans y réussir de toute l'après-midi. J'aurais voulu votre adresse à Ottawa, afin d'y adresser à votre Grandeur les réflexions que me suggère le Bill pour amener l'acte indien. Mr. D. C. Scott m'avait envoyé une copie de ce nouveau Bill, et depuis il m'a télégraphié: "Would appreciate letter from you supporting our new measure now before Parliament or compulsory attendance at residential Indian schools. Je n'ai point répondu encore au député maintenant des Affaires sauvages, parce que je ne proposais de voir ou d'écrire à votre Grandeur, avant de le lire. Puisque vous êtes à Ottawa, Monsieur, je me permettrai à vous dire brièvement ce que je pense. Le principe de l'obligation même imposée a été posé depuis longtemps par le Département, mais n'a jamais été mis en pratique, et les agents du D^{pt}. n'ont jamais montré un grand empressement à le faire appliquer. Si on avait voulu à Ottawa aller le principal de l'école industrielle de Dawson, elle aurait rempli, et on en fait une école aussi bonne que les meilleures au lieu de la laisser végéter et rester dans un état d'incertitude déconcertant.

Dans le nouveau Bill on répète ce qui se trouvait déjà dans l'ancien: "No Protestant child etc. etc." J'aurais voulu Monsieur que ma confiance dans l'impartialité du D^{pt}. indien est fort ébranlée, et que je crois comme je l'écrivais il y a quelques mois à Mr. D. Scott que cette règle est mise en force surtout quand elle favorise les protestants, et qu'on l'applique quand il est question de rendre justice aux catholiques. J'ai envoyé dernièrement au D^{pt}. deux certificats de baptême prouvant que deux enfants catholiques avaient été admis dans une école protestante. Le personnel en devait nous les rendre. Je n'ai rien obtenu. D'autres cas analogues se sont présentés à Hobbs, chez les Pinganes, je crois, et aux autres réserves. Puis, Monsieur, si on met en vigueur la loi obligeant tous les enfants sauvages à fréquenter l'école, on va-t-on laisser tous les enfants sauvages à fréquenter l'école, ou va-t-on les mettre? Il est évident que les écoles situées sont inadaptées et qu'on ne peut immédiatement se préparer à recevoir le grand nombre d'enfants que la loi attendra. Il y a les écoles qui ont été faites en relation avec des diocèses, va-t-on les fermer à partir de maintenant, alors que tous les maternels sont hors de prix. Dans les autres écoles comme celles du sud, écoles en ruines et pour lesquelles on n'a rien fait depuis longtemps, va-t-on s'entendre avec l'autorité de l'Inde pour permettre aux enfants catholiques qui ne peuvent être admis dans les écoles locales? Et les enfants encore présents ou les parents-t-on va-t-on offrir de partir des écoles à jour de l'avenir de tous les maternels sans exception et de l'avenir de député maintenant des Affaires sauvages, ces écoles sont absolument inutilisées et ne donnent point des résultats qui justifient les dépenses.

L'enquête, Monsieur, à une autre question très importante, et qui regarde tous les sauvages de l'ouest. On veut dans le nouveau Bill inviter

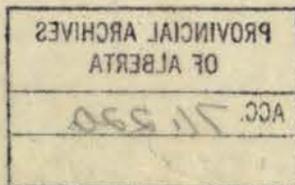
inviter les sauvages à abandonner le traité qui les rend pupilles du gouvernement, pour devenir des citoyens jouissant de tous les droits et privilèges des blancs. Il y a quelques années, le gouvernement fédéral a essayé ce plan avec des métis qui avaient pris le traité au commencement. Les résultats de cette tentative ont été déplorables et le gouvernement a été dans bien des cas obligé de reprendre ces citoyens blancs à la hâte, mais qui étaient demeurés métis ou sauvages autant que leurs parents restés dans le traité. Sans aucun doute il y aura un certain nombre de sauvages qui pourront devenir citoyens plus ou moins sérieux, mais beaucoup d'autres tentés par l'ambition de s'élever au dessus de leurs frères, sortiront du traité, et deviendront une cause de désordres et d'ennuis pour leurs voisins blancs. Je ne crois pas sincèrement que nos indiens aient encore atteint le degré de civilisation qui leur permettrait de sortir de tutelle. Le Bill ne propose pas une mesure que j'aurais acceptée bien plus volontiers, celle de diminuer le nombre des réserves sauvages, beaucoup trop nombreuses, surtout dans la partie nord de la province.

Quelques familles pour des raisons peu sérieuses la plus part du temps, ont fait bande à part, et ont réservé des terrains assez considérables, et généralement bien situés. Ces terrains restent sans culture véritable, au détriment de la population blanche qui voudrait et pourrait en tirer un meilleur parti. Je ne demande pas qu'on dépouille les sauvages de ce qui leur appartient légitimement, ce serait une injustice contre laquelle je protesterais moi-même, mais j'aurais aimé voir le Dépt. indien prendre des mesures légales pour amener les sauvages à consentir d'eux-mêmes à se grouper d'avantage, ce qui diminuerait sensiblement les dépenses du Dépt, et aussi des missions. Voici, Monseigneur, les réflexions que m'a suggérées le bill devant le Parlement, et je les communique à Votre Grandeur sincèrement et simplement, espérant qu'elles pourront l'aider à protéger les intérêts catholiques.

Je profite de cette occasion pour prier Votre Grandeur, de mettre fin à l'incertitude dans laquelle nous sommes depuis si longtemps au sujet de l'école de Dunbow. Qu'on nous dise clairement et promptement si nous devons la fermer, ou si Votre Grandeur veut en prendre la direction elle-même, ou si enfin nous devons continuer en l'améliorant l'oeuvre que nous y faisons depuis longtemps. En bonne justice on nous doit une décision définitive et j'espère que Votre Grandeur voudra bien me la faire connaître le plus vite possible, vu surtout l'approche du printemps et des travaux à entreprendre.

Veillez, Monseigneur, me bénir et me croire de

Votre Grandeur,
le bien respectueux et dévoué en N.S.&M.I



inviter les sauvages à abandonner le traité qui les rend puillies
 du Gouvernement, pour devenir des citoyens jouissant de tous les droits
 et privilèges des blancs. Il y a quelques années, le Gouvernement
 fédéral a essayé ce plan avec des succès qui valent pris le traité
 au commencement. Les résultats de cette tentative ont été déplorable
 et le Gouvernement a été dans bien des cas obligé de reprendre ces
 citoyens plan nia à la hâte, mais qui étaient demeurés mécontents ou sans
 espoir de leurs parents restés dans le traité. Sans aucun doute
 il y aura un certain nombre de sauvages qui pourront devenir citoyens
 plus ou moins sérieux, mais beaucoup d'autres tentés par l'ambition
 de s'élever au-dessus de leurs frères, sortiront du traité, et devien-
 dront une cause de désordre et d'ennuis pour leurs voisins blancs.
 Je ne crois pas sincèrement que nos Indiens aient encore atteint le
 degré de civilisation qui leur permettrait de sortir de tutelle.
 Le Bill ne propose pas une mesure que j'aurais acceptée bien plus volontiers,
 celle de diminuer le nombre des réserves sauvages, dans
 coup trop nombreuses, surtout dans la partie nord de la province.
 Quelques familles pour des raisons peu sérieuses la plus part du
 temps, ont fait bande à part, et ont réservé des terrains sans consi-
 dération, et généralement bien situés. Ces terrains restent sans cul-
 ture véritable, au détriment de la population qui ne peut en tirer
 profit en tirer un meilleur parti. Je ne demande pas qu'on dépossède
 les sauvages de ce qui leur appartient légitimement, ce serait une
 injustice contre laquelle je protesterais moi-même, mais j'aurais
 aimé voir le Dépt. Indien prendre des mesures légales pour amener
 les sauvages à consentir d'eux-mêmes à se priver d'avantages, ce qui
 diminuerait sensiblement les dépenses du Dépt. et aussi des missions.
 Voici, Monsieur, les réflexions que me suggère le Bill devant le
 Parlement, et je les communique à Votre Grandeur avec honneur et sin-
 cèrement, espérant qu'elles pourront l'aider à protéger les intérêts
 catholiques.
 Je profite de cette occasion pour prier Votre Grandeur de mettre fin
 à l'incertitude dans laquelle nous sommes depuis si longtemps au
 sujet de l'école de Danbow. Qu'on nous dise clairement et promptement
 si nous devons la fermer, ou si Votre Grandeur veut en prendre la
 direction elle-même, ou si enfin nous devons continuer en l'améliorant.
 L'œuvre que nous y faisons depuis longtemps. En bonne justice on
 nous doit une décision définitive et j'espère que Votre Grandeur
 voudra bien me la faire connaître le plus vite possible, vu surtout
 l'approche du printemps et des travaux à entreprendre.
 Veuillez, Monsieur, me tenir et me croire de
 Votre Grandeur,
 Je suis respectueux et dévoué en N.S.A.M.I.

PROVINCIAL ARCHIVES OF ALBERTA
ACC. 71,220

LOTT & Co. LIMITED

AGENTS AT
CALGARY, ALBERTA.

CALGARY AND EDMONTON LAND CO. LTD.
C. & E. TOWNSITES LIMITED
OSLER, HAMMOND & NANTON, WINNIPEG
NORTH OF SCOTLAND CANADIAN MORTGAGE CO. LTD.
HUDSON'S BAY CO. LANDS

CABLE ADDRESS - "LOTT, CALGARY"

CALGARY May 21st 1920.

REFER TO FILE X37

J. A. Demers Esq.,
Principal, St. Joseph's Industrial School,
De Winton, Alberta.

Dear Sir:-

Re. Part W. 1/2 26-21-28-W/4th.

We have to acknowledge receipt of your letter of the 17th instant and in reply beg to enclose copy of a letter we wrote you on the 9th of June last by which you will see that the Land Commissioner of the Hudson's Bay Company is willing to consider an application for the lease of the piece of land regarding which you are inquiring, on receipt of the sum of \$25.00.

If you will send this amount in to us we will take the matter up further with the Land Commissioner.

Yours truly,

LOTT & CO. LIMITED.

Per.....

A/M
Encl.

RECEIVED
MAY 21 1920
CALGARY, ALBERTA

CALGARY 1st DISTRICT

I have the honor to acknowledge the receipt of your letter of the
 11th inst. in relation to the above mentioned matter and in reply to
 inform you that the same has been forwarded to the proper
 authorities for their consideration. I am sorry to hear that
 the result is not what you desired. I am, however, sure that
 the authorities will do all in their power to give you
 the best possible result. I am, Sir, very respectfully,
 Yours truly,
 J. H. [Name]

PROVINCIAL ARCHIVES OF ALBERTA
ACC. 71.220

LOTT & Co. LIMITED

AGENTS AT
CALGARY, ALBERTA.

CALGARY AND EDMONTON LAND CO. LTD.
C. & E. TOWNSITES LIMITED
OSLER, HAMMOND & NANTON, WINNIPEG
NORTH OF SCOTLAND CANADIAN MORTGAGE CO. LTD.
HUDSON'S BAY CO. LANDS

CABLE ADDRESS "LOTT, CALGARY"

CALGARY June 7th 1920.

REFER TO FILE X.37

The Principal,
St. Joseph's Industrial School,
De Winton, Alberta.

Dear Sir:-

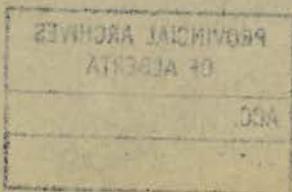
Re.Pt. S. 1/2 26-21-28-W/4th, Lying West of High River

We are to-day advised by the Land Commissioner of the Hudson's Bay Company that your application to lease the above land has been accepted and duplicate lease is now in course of preparation and will be forwarded for signature in a few days.

Yours truly,
LOTT & CO. LIMITED.
Per *[Signature]*

A/M

*Paid in full
\$25.00
J.A.D.*



LOTT & Co. LIMITED

AGENTS AT
CALGARY, ALBERTA.

CALGARY AND EDMONTON LAND CO. LTD.
C. & E. TOWNSITES LIMITED
OSLER, HAMMOND & NANTON, WINNIPEG
NORTH OF SCOTLAND CANADIAN MORTGAGE CO. LTD.
HUDSON'S BAY CO. LANDS

CABLE ADDRESS : "LOTT, CALGARY"

CALGARY June 21st 1920.

REFER TO FILE X37.....

The Principal,
St. Joseph's Industrial School,
De Winton, Alberta.

Dear Sir:-

Re. Lease 7402 - Part S. $\frac{1}{2}$ 26-21-28-W/4th Lying
West of High River.

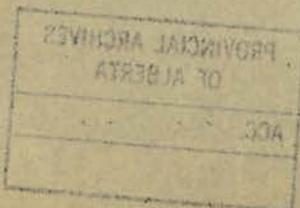
We now beg to enclose Lease in duplicate covering the above land in favor of St. Joseph's Industrial School. Will you please be good enough to have both documents executed by the proper parties, returning them to this office to be executed on behalf of the Company, after which one completed copy will be returned to you.

Yours truly,

LOTT & Co. LIMITED.

Per.....

A/M
Encl.



LOTT & CO. LIMITED

CALGARY, ALBERTA

EL 1

4

ALBERTA AND FINANCIAL DEPARTMENT LTD.
ALBERTA INVESTMENT LIMITED
ALBERTA INVESTMENT LIMITED
ALBERTA INVESTMENT LIMITED
ALBERTA INVESTMENT LIMITED
ALBERTA INVESTMENT LIMITED

CALGARY, ALBERTA

PROVINCIAL ARCHIVES
OF ALBERTA

ACC. 71.220

LOTT & Co. LIMITED

AGENTS AT
CALGARY, ALBERTA.

CABLE ADDRESS - "LOTT, CALGARY"

CALGARY AND EDMONTON LAND CO. LTD.
C. & E. TOWNSITES LIMITED
OSLER, HAMMOND & NANTON, WINNIPEG
NORTH OF SCOTLAND CANADIAN MORTGAGE CO. LTD.
HUDSON'S BAY CO. LANDS

CALGARY August 5th 1920.

REFER TO FILE **X37**

The Principal,
St. Joseph's Industrial School,
De Winton, Alberta.

Dear Sir:-

Re Lease 7402 - Frac. S. $\frac{1}{2}$ of 26-21-28-W/4th
Lying West of High River.

We now beg to enclose one completed copy of the above
lease which kindly acknowledge.

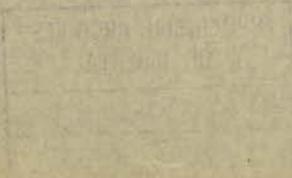
Yours truly,

LOTT & CO. LIMITED.

Per.....

Cancel
Sept 23-1920

A/M
Encl.



THE UNIVERSITY OF ALBERTA
EDMONTON, ALBERTA
T6E 6G4

LOTT & CO LIMITED

CALGARY, ALBERTA

Dear Sir:-

Dear Sir:-

PROVINCIAL ARCHIVES
OF ALBERTA
ACC. 71.220



Hudson's Bay Company,

Land Department.

Winnipeg, September 16th, 1920.

IN YOUR REPLY
PLEASE QUOTE THIS
FILE NO

J.A. Demers, D.M.S.,
Principal,
St. Joseph's Industrial School,
DeWinton, Alberta.

Dear Sir,

Re Lease No. 7402. N $\frac{1}{2}$ of the SW $\frac{1}{4}$ and
Tr. SE $\frac{1}{4}$ 26---21--28--West 4th.

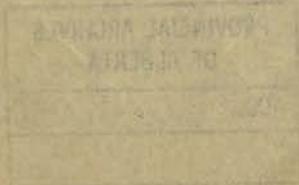
Referring to the above Lease. I regret to say this land was leased by the Company in error, investigation showing title to be still vested in the Crown. In these circumstances I must request you to kindly return to this office your copy of the Lease, which was forwarded to you on the 3rd instant through Messrs. Lott & Co. Limited of Calgary. Upon receipt of same full dues paid by you in advance in this connection, amounting to \$25.00 will be at once refunded.

Yours faithfully,

For H.F. Harman,
Land Commissioner.

G. Sedman.

GT/CL



Faint, illegible handwriting at the top of the page.

Faint, illegible text in the upper middle section.

Faint, illegible handwriting in the middle section.

PROVINCIAL ARCHIVES OF ALBERTA
ACC. 71,220

Copy of letter received from
The Hudson's Bay Company,
WINNIPEG, Manitoba.

October 4th.1920.

Re Lease #7402, N. $\frac{1}{2}$ of S.W. $\frac{1}{4}$ & Fr.S.E. $\frac{1}{4}$ -26-21-28-W/4th

Replying to your favour of the 29th.ultimo, in respect of the above. Further investigation in this matter shows no portion of the S.W. $\frac{1}{4}$ 26-21-28-W/4th. to have been vested in the Hudson's Bay Company. Certificate of Title on file in this office #A3, 248 dated 13th, day of September, 1898, issued by the Dominion Government in favour of the Company, covers the whole of Section 8 and the S.E. $\frac{1}{4}$ and N.W. $\frac{1}{4}$ of 26-21-28-W/4th. only. The Company sold the Fractional S.E. $\frac{1}{4}$ of 26-21-28 W/4th. of approximately 145 acres to Mr.Begg,issuing transfer for same. The Company do not own any portion of the S.W. $\frac{1}{4}$ and at the present time do not own any portion of the S.E. $\frac{1}{4}$.

I shall be glad if you will advise the Reverend Demers accordingly, in order that he may surrender his copy of lease as already notified.

(Sgd.) H.F.Harman,
Land Commissioner.

PROVINCIAL ARCHIVES
OF ALBERTA

ACC. 71.220

LOTT & CO. LIMITED

AGENTS AT
CALGARY, ALBERTA

CABLE ADDRESS: "LOTT, CALGARY"

CALGARY AND EDMONTON LAND CO. LTD.
C. & E. TOWNSITES LIMITED.
OSLER, HAMMOND & NANTON, WINNIPEG
NORTH OF SCOTLAND CANADIAN MORTGAGE CO. LTD.
HUDSON'S BAY CO. LANDS

CALGARY 6th. October, 1920.

REFER TO FILE.....

To-
Rev. J.A. Demers,
Principal,
St. Joseph's Industrial School,
Dewinton, Alberta.

Dear Sir:-

Re Lease #7402, N $\frac{1}{2}$ of the SW $\frac{1}{4}$ and Fr. SE $\frac{1}{4}$ -
26-21-28-W/4th. Meridian.

Referring to your call at our office on the 29th. ultimo,
as promised we communicated with the Land Commissioner of the Hudson's
Bay Company concerning his letter to you of the 16th. September which
we return herewith.

We have now received a letter from the Land Commissioner,
copy of which we enclose for your information. There would appear to
be no doubt that the Company issued this Lease in error as they do
not own any portion of the S.W. $\frac{1}{4}$ and the S.E. $\frac{1}{4}$ was sold to Mr. Alexander
Begg some years ago.

Will you therefore be good enough to surrender your copy
of the Lease, as requested by the Land Commissioner ?

Yours truly,

LOTT & CO. Limited,

per.....

P/J. Encl.

BOND

JIMMIE HAWK

BOND

PROVINCIAL ARCHIVES OF ALBERTA	
ACC.	71.220